

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1432 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TAHIR MED

Date de naissance : 01/01/1953

Adresse : 7 PLA CEPELAIR CASABLANCA

Tél. : 0661216693 Total des frais engagés : 1423,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
Tel: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 12 NOV. 2022

Nom et prénom du malade : TAHIR Mohamed Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : prostatisme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 16/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 NOV 2022		0,3	300,90	Professeur Dr. Salloum Chirurgien Urologue 12, Bd. Abdelmoumen - Casa 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE SOUTANI CASABLANCA SARL AU Rue et Moulana - Casablanca Tél: 0522 29 61 10	12/11/82	696,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Rue Taha Houcine (El Goulli) 2047 11 / 2046 92 / 2079 31 - 20060 Casablanca	14/11/22	33.00	427,-

AUXILIAIRES MÉDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien Urologue

Membre de l'European Association of Urology
et de l'Association Française d'Urologie



الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراحة المسالك البولية والتناسلية

عضو الجمعية الأوروبية والفرنسية
لجراحة المسالك البولية والتناسلية

12 NOV. 2022

Casablanca, le :

No TAHIR Mohamed -

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH

6 118001 081301



XATRAL LP 10 mg

le mois + 3 mois -

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH

6 118001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH

6 118001 081301

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casa
Tél: 0522 23 10 23 - 0522 23 10 23

PHARMACIE SOUTANI CASABLANCA
SARL AU
11, Rue et Moutanabi - Casablanca
Tél: 0522 29 61 10

42، شارع عبد المؤمن - الطابق الخامس - الدار البيضاء

42, Boulevard Abdelmoumen Résidence Walili 5ème étage - Casablanca

Tél.: 05 22 23 10 23 - Fax : 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien urologue

Membre de l'European Association of Urology
et de l'Association Française d'Urologie



الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراحة المسالك البولية و التنايسية

عضو الجمعية الأوروبية و الفرنسية

لجراحة المسالك البولية و التنايسية

Casablanca, le :
12 NOV. 2022

Mr TAHIR Mohamed

Faire :

dosage de PSA


LABORATOIRE GALLIÉ ET MALTESE ND/GALLES 01
29, Rue Tahar Houcine (Ex-Gallié)
Angle Mousse Ibnou Noussair - Gauthier
Tel: 05 22 20 47 11 / 05 22 20 48 92 / 29 79 30
Fax: 05 22 28 79 31 - 20060 Casablanca

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelloumen - Casablanca
Tel: 05 22 23 10 23 / 05 22 23 10 73


42 , شارع عبد المؤمن - الطابق الخامس - الدار البيضاء

42, Boulevard Abdelmoumen Résidence Walili 5ème étage - Casablanca
Tél. : 05 22 23 10 23 - Fax : 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16

ICE 002527183000030

INPE : 093002285

Casablanca le 14 novembre 2022

Monsieur TAHIR MOHAMED

FACTURE N°	32426
Analyses :	
PSA totale 520 -----	B 300 Total : B 300
Prélèvements :	
Sang-----	Pc 1,5
TOTAL DOSSIER	427,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre Cent Vingt Sept Dirhams

KG LABORATOIRE GALILEE D'ANALYSES MEDICALES 01
29, Rue Taha Houcine (Ex-Gallée)
Angle Mousa Ibnou Moussair - Gauthier
Tél: 05 22 20 47 31 / 20 46 92 / 29 79 30
Fax: 05 22 29 79 31 - 20060 Casablanca

Docteur ZAGHLOUL Souad
Epouse EL BOUHMADI
Pharmacien Biologiste
Ex-Attaché des Hôpitaux et de
l'Institut d'Hématologie de Montpellier



C.E.S. Bactériologie - Virologie
C.E.S. Hématologie
C.E.S. Immunologie Générale
C.E.S. Parasitologie - Mycologie
C.E.S. Pathologie Médicale

Dossier ouvert le : 14/11/22

Prélèvement effectué à 11:08

Edition du : 14/11/22



Compte Rendu d'Analyses

Monsieur TAHIR MOHAMED

Réf. : 22K216

INPE : 093002285

Page : 1/1

IMMUNO SEROLOGIE

Normales

Antériorités

19/11/2020

PSA Total

(Technique ECLIA sur COBAS e 411)

Résultat : **3,230** ng/ml Normales : 2,230

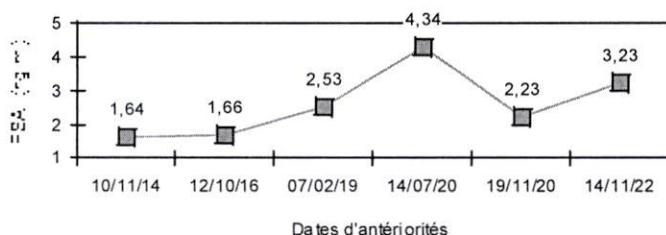
Âge Valeurs usuelles

< 39	:0,38-1,08
40 - 49	:0,39-1,39
50 - 59	:0,11-2,93
60 - 69	:0,01-3,22
> 70	:0,06-3,22

Utilisation du ratio :

Si le PSA total est compris entre 4 et 10 ng/ml, le ratio est calculé.

Si le PSA total est supérieur à 10 ng/ml, le ratio ne permet pas une meilleure discrimination, une biopsie est réalisée.



LABORATOIRE GALILEE D'ANALYSES MEDICALES 01
29, Rue Taha Hocine (Ex-Galilée),
Angle Moussa Ibnou Noussair / Gauthier
Tél: 05 22 20 47 11 / 20 46 92 / 29 79 30
Fax: 05 22 29 79 31 - 20060 Casablanca